



Tableau 12

Valeur de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée perçue, selon la forme juridique de l'entité, 2012 à 2016

Forme juridique de l'entité	2012	2013	2014	2015	2016
Propriétaire unique	5 733 190	5 236 420	5 157 533	5 200 413	5 227 003
Société de personnes	35 549 427	35 428 747	38 230 670	34 800 391	31 967 208
Société	205 764 054	202 245 775	211 024 387	207 458 420	214 094 471
Fiducie, inconnue, et autre	3 371 022	3 194 117	3 308 401	3 106 666	3 243 846
Total	250 417 693	246 105 059	257 720 992	250 565 889	254 532 528

Notes

1. Les montants sont arrondis et présentés en milliers de dollars.
2. La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.
3. Les données sont présentées en fonction de l'année civile.
4. Les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont adhéré au programme de la taxe de vente harmonisée le 1^{er} juillet 2010.
5. La province de l'Île-du-Prince-Édouard a adhéré au programme de la taxe de vente harmonisée le 1^{er} avril 2013.
6. La province de la Colombie-Britannique a quitté le programme de la taxe de vente harmonisée le 1^{er} avril 2013.
7. Les données datent de décembre 2018.
8. Les données peuvent faire l'objet de révisions.